

COMMENT FAIRE SA DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE POUR CONSIDÉRATIONS HUMANITAIRES (DEMANDE CH)?





Remerciements

La réalisation de cette boîte à outils est le fruit d'un effort collectif. Plusieurs organismes et partenaires y ont contribué. La Clinique pour la justice migrante souhaite remercier :

- Afrique au féminin
- AGIR (Action LGBTQIA + avec les ImmigrantEs et RéfugiéEs à Montréal)
- CTTI (Centre des travailleurs et travailleuses immigrants)
- Clinique Solutions Justes
- Collectif Bienvenue
- Médecins du monde
- Solidarité sans frontières

Pourquoi avoir réalisé la boîte à outils « Comment faire sa demande de résidence permanente pour considérations humanitaires » ?

Cet outil de travail vise à combler un manque important en matière d'accès à la justice. La Clinique pour la justice migrante (CJM) est régulièrement interpellée par des personnes ayant besoin de soumettre une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires (demande humanitaire et demande CH) afin de régulariser leurs statuts d'immigration. Ces personnes sont souvent dans l'impossibilité de trouver une représentation pour soumettre leur demande et la CJM n'est pas, non plus, en mesure d'offrir des services juridiques à chacun·e. C'est dans ce contexte que la présente boîte à outils vous permettra, nous le souhaitons, de soumettre votre demande humanitaire.

Malgré cela, la CJM vous encourage fortement à vous trouver une représentation, même après le dépôt de votre demande. Entre autres, un·e représentant·e pourra soumettre des arguments écrits pour votre demande. Dans la présente boîte à outils, nous ne vous proposons pas de soumettre des « arguments », car nous sommes d'avis que cela serait trop complexe. Nous vous proposons donc une autre option : une déclaration détaillée de votre part.

Quant au contenu de la présente boîte à outils, sachez qu'elle est à jour en date du 18 mars 2025 et que certaines informations pourraient être sujettes à changement. Nous prévoyons, dans la mesure du possible, de la mettre à jour ponctuellement.

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce qu'une demande CH ?	4
Les particularités d'une demande CH.....	4
Les thèmes à aborder dans une demande CH	5
Qui peut présenter une demande CH ?	7
Certaines personnes, au Canada, ne peuvent pas soumettre une demande CH.....	8
Contenu de la demande CH	9
Contenu obligatoire pour toutes les demandes CH	9
Frais à payer	10
Soumettre la demande via le portail d'Immigration Canada	10
Contenu personnalisé de votre demande CH	17
Documents que vous pourriez soumettre	18
Preuves d'identité	19
Déclaration personnelle.....	19
Preuves d'emploi	20
Preuves financières	21
Preuves de résidence.....	22
Preuves du meilleur intérêt de l'enfant (pour chaque enfant au Canada — inclus-e au dossier ou non)	22
Preuves du meilleur intérêt de l'enfant (chaque enfant à l'extérieur du Canada — qui n'est pas au dossier).....	23
Preuves d'intégration/établissement au Canada.....	23
Preuves en lien avec la santé.....	23
Preuves en lien avec violences conjugales et/ou familiales subies.....	24
Preuves d'autres violences subies - au Canada ou au pays d'origine	25
Preuves documentaires.....	25

Quand soumettre votre demande CH ?	28
Comment soumettre votre Demande CH	28
Après avoir soumis votre demande CH.....	29
Faire des ajouts à votre demande CH (mises à jour)	29
Répondre aux communications d'Immigration Canada	30
Faire le suivi sur l'état de votre demande CH	30
Une fois la demande CH soumise, quels sont les résultats possibles ?	31
Résultat positif (acceptation de principe).....	31
La « deuxième étape »	32
Résultat négatif.....	33

Annexe 1: Liste de contrôle de la Clinique pour la justice migrante	38
--	----

Annexe 2: Expliquer que vous n'avez pas un document demandé par Immigration Canada.....	40
--	----

Annexe 3: Proposition de contenu de lettre de soutien d'amis, membres de la famille, etc.	41
---	----

Annexe 4: Propositions de contenu d'une lettre d'employeur-e	43
---	----

Annexe 5: Formulaires de la demande CH.....	44
--	----

Annexe 6: Gabarit pour une « liste de preuve pour ma demande CH »	45
--	----

Annexe 7: Gabarit d'une déclaration	47
--	----

Annexe 8: Payer les frais d'immigration pour votre demande CH.....	50
---	----

Annexe 9: Spécifications à propos des photos.....	51
--	----

Notes de fin	52
---------------------------	-----------

QU'EST-CE QU'UNE DEMANDE CH ?

Une demande CH est un recours en immigration qui vous permet, si le dossier est approuvé, d'obtenir le statut de résident·e permanent·e au Canada.

Généralement, il s'agit d'une démarche dite de dernier recours: une ultime tentative de régulariser son statut d'immigration au Canada. Ce sont souvent des personnes ayant vu leurs demandes d'asile refusées ou étant demeurées au Canada suivant l'expiration de leurs visas (tourisme, travail, études) qui présentent une telle demande.

La demande CH est présentée à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (Immigration Canada).

Immigration Canada a d'ailleurs prévu à cet effet le Guide 5291 (disponible en ligne¹). Ce guide peut aussi servir d'outil pour la réalisation d'une demande CH.



LES PARTICULARITÉS D'UNE DEMANDE CH

Ce recours implique un long processus; on peut attendre plusieurs années avant de recevoir une décision. Le délai moyen d'une demande CH est publié en ligne². Il est important de noter que ces délais sont des moyennes — votre dossier pourrait prendre plus ou moins de temps qu'indiqué.

L'agent·e d'immigration qui prend la décision sur votre dossier a un **pouvoir discrétionnaire**, ce qui signifie que la personne est libre de rendre la décision qu'elle veut (il ne faut donc pas que vous compariez votre dossier à celui d'une autre personne).

Lorsque vous soumettez votre demande CH, vous devez produire **tous les documents** qui peuvent être importants à la prise de la décision.



Votre demande CH — même lorsqu'elle est à l'étude — n'empêche pas l'exécution de votre renvoi. Or, il est possible de présenter le fait que votre demande CH soit à l'étude comme un argument justifiant l'arrêt de votre renvoi.

LES THÈMES À ABORDER DANS UNE DEMANDE CH

Il y a trois grands thèmes qui peuvent être abordés. Seuls ceux qui s'appliquent à vous devraient être adressés.

1 L'intégration au Canada/Québec et le degré d'établissement

Exemples de « sujets » que vous pouvez aborder (si applicables).

Cette liste n'est pas exhaustive.

- Famille au Canada
- Relations amicales, amoureuses, etc.
- Implication communautaire
- Communauté religieuse
- Santé
- Emploi
- Bénévolat

2 Les difficultés advenant un retour au pays

Exemples de difficultés que vous pouvez aborder (si applicables).

Cette liste n'est pas exhaustive.

- Difficultés en lien avec une séparation des membres de la famille (par exemple: vos enfants et votre mère sont canadien·nes et vous seriez dans un autre pays)
- Difficultés en lien avec une guerre qui sévit au pays
- Difficultés en lien avec des catastrophes naturelles qui sévissent au pays
- Difficultés en lien avec votre implication politique/activisme/militantisme
- Difficultés du fait d'être d'une ethnie spécifique
- Difficultés du fait d'être d'une certaine confession religieuse
- Difficultés du fait d'être une femme
 - Si, dans votre cas, l'homme prend les décisions pour la ou les femmes (scolarité, travail, religion, etc.)
 - Si, dans votre cas, la femme est la cible de violences multiples du simple fait d'être une femme (féminicide, viol, violence conjugale, violence familiale, etc.)
 - Si, dans votre cas, les conditions de travail pour les femmes sont plus difficiles
 - Si, dans votre cas, vous ne pouvez pas avoir accès à des services ou besoins sans la présence d'un homme (logement, soins de santé, etc.)

- Difficultés du fait d'un handicap
- Difficultés du fait d'un diagnostic (santé physique et santé mentale)
- Difficultés du fait de l'appartenance à la communauté LGBTQI+
- Difficultés du fait d'être atteint·e d'albinisme
- Difficultés du fait de l'absence de lien (isolement)
- Difficultés à accéder au marché de l'emploi
- Absence de sécurité du revenu et de filet de sécurité sociale
- Peu de liens au pays d'origine

3 L'intérêt supérieur de l'enfant

Vous pouvez adresser l'intérêt supérieur d'un·e enfant inclus·e ou non à la demande. Exemple de sujets pouvant être adressés. *Cette liste n'est pas exhaustive.*

- Si un scénario possible est qu'un parent ait à quitter le Canada et laisse l'autre parent et l'enfant, il est important d'adresser les conséquences de la séparation familiale :
 - Effets sur le développement de l'enfant (avec expertise et/ou recherches scientifiques)
 - Effets sur la situation économique de la famille
- Si un·e enfant était retourné·e dans un pays pour lequel il·elle n'a pas d'attache (ancrage), l'expliquer :
 - Ne connaît pas la langue
 - Ne connaît pas les us et coutumes
 - Conséquences d'être perçu·e comme un·e étranger·ère
 - Effets sur le développement de l'enfant (retard académique, difficultés d'adaptation, risque de décrochage scolaire, etc.)
- Droits des enfants — par exemple : éducation, épanouissement, accès aux soins, accès aux services spécialisés...
- Protection contre des difficultés si l'enfant doit quitter le Canada — par exemple : crainte que votre fille subisse une mutilation génitale féminine/excision³ (MGF/E).



Bien que vous ayez un·e enfant né·e au Canada, cela ne signifie pas que votre demande humanitaire sera acceptée.

- Intégration — par exemple: l'enfant n'a pas connu d'autre pays
- Stabilité — par exemple: l'enfant a besoin de se poser, et cela pour son mieux-être

- Santé — par exemple: l'enfant a besoin que vous demeuriez au Canada pour des raisons médicales, de développement et/ou pour des raisons psychologiques, par exemple:
 - L'enfant reçoit des services en orthophonie
 - L'enfant reçoit des services d'un·e psychoéducateur·trice
 - L'enfant reçoit des suivis réguliers avec un·e psychologue, intervenant·e



Un·e «enfant inclus·e» dans la demande désigne celui·celle qui est au dossier et qui obtiendrait la résidence permanente avec vous si le dossier est approuvé.

Dans le cas d'un «enfant non-inclus·e», notez que vous pouvez mentionner à votre demande CH tous les enfants pour qui la décision sur la demande CH aura un impact, par exemple: vos enfants qui sont canadien·nes, vos enfants qui sont demeuré·es au pays, les enfants envers qui vous avez des obligations — pour qui, par exemple, vous envoyez de l'argent afin qu'ils·elles aillent à l'école, etc.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE CH?

Toute personne qui **se trouve au Canada** peut soumettre une demande CH.

Si vous étiez renvoyé·e du Canada avant qu'une décision soit rendue, l'attente de la décision pourrait s'allonger, mais votre dossier sera tout de même étudié.

Il demeure très pertinent de continuer de mettre à jour votre demande CH.



Si vous êtes inadmissible à présenter une demande d'asile au Canada du fait que vous ayez demander l'asile aux États-Unis et que vous proveniez d'un pays moratoire, vous pouvez soumettre une demande CH⁴.

Une demande CH peut être soumise par une seule personne (adulte ou mineur·e).

Une demande CH peut inclure:

- Un·e demandeur·e principal·e au Canada,
 - Son·sa conjoint·e au Canada (époux·se, conjoint·e de fait),
- Un·e ou des enfants à charge au Canada.

Comment savoir si Immigration Canada va conclure que votre enfant est à « charge » ? ⁵

Cela dépend de son âge et de son état civil. Pour être considéré à charge, un·e enfant doit:

- Avoir moins de 22 ans (sauf pour les enfants qui sont incapables de se soutenir financièrement à cause d'une condition physique ou mentale)
- Ne pas être marié·e (ni conjoint·e de fait).

Un·e enfant qui n'est plus à la charge d'autrui doit soumettre sa propre demande CH.

Chaque membre de la famille élargie doit soumettre sa propre demande CH (p. ex. les oncles, tantes, grands-parents, etc.).

CERTAINES PERSONNES, AU CANADA, NE PEUVENT PAS SOUMETTRE UNE DEMANDE CH

- Vous êtes en attente d'une décision pour votre demande d'asile (demande de refuge) ou pour l'appel de votre demande d'asile;
- Pendant un an après le refus, sauf exceptions (décrites dans les encadrés) si votre demande d'asile, votre appel et/ou votre dossier devant la Cour fédérale ont été refusés;
- Votre demande d'asile ou votre appel de demande d'asile a fait l'objet d'un abandon (désistement) ou d'un retrait au cours des douze derniers mois (voir les encadrés ci-après);
- Vous êtes interdit·e de territoire au Canada pour des raisons de sécurité nationale, de violation des droits humains ou de crime organisé (sans aucune exception);
- Vous êtes un «étranger désigné⁶» et la décision sur votre demande d'asile ou votre demande d'Examen des risques avant renvoi (ERAR) a été rendue au cours des cinq dernières années;
- Vous avez déjà soumis une demande CH et vous n'avez pas encore reçu de décision par rapport à cette demande.

Deux exceptions à l'attente du délai d'un an

1 Vous seriez déporté vers un pays où vous seriez à risque du fait qu'il ne puisse pas vous offrir les soins de santé adaptés à vos besoins particuliers

2 Votre renvoi du Canada aurait des impacts directs et nuisibles sur un·e ou plusieurs enfants (moins de 18 ans) — que cet enfant soit inclus·e ou non dans votre demande CH.

Lorsqu'une des deux exceptions s'applique, vous pouvez soumettre votre demande CH dès votre dernière décision négative en lien avec votre demande d'asile.



CONTENU DE LA DEMANDE CH

Nous proposons que vous soumettiez votre demande CH à Immigration Canada via le portail prévu à cet effet.



IMPORTANT: gardez une copie de TOUS les documents envoyés.



CONTENU OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES DEMANDES CH

Une demande CH doit nécessairement inclure les éléments suivants:

Documents d'identité⁷

- Acte de naissance pour chaque personne incluse à la demande CH ou explication de l'indisponibilité du document (une copie suffit)
- Si vous avez un·e enfant adopté·e, ajouter les documents d'adoption. Quant aux procédures en adoption, elles varient d'un pays à un autre, donc il est important de faire une consultation juridique s'il y a des doutes quant à la reconnaissance des procédures effectuées à l'étranger.
- Document de voyage — généralement un passeport expiré ou non (si indisponible, donnez une explication — voir Annexe 2)
- Document qui réfère au statut d'immigration que vous avez au Canada (même si celui-ci est expiré). Exemples: papier brun (IMM-1442), permis de travail, visa d'étudiant, etc.
- Aussi, vous pouvez soumettre une copie de votre carte d'identité nationale (non obligatoire et seulement si applicable)
- Plusieurs formulaires à remplir (ceux-ci seront présentés à la section suivante)

- Une photo format « passeport canadien » (voir Annexe 9 pour les spécificités de la photo).
- Copie du reçu suivant **le paiement des frais**.



La photo doit avoir été prise au cours des douze derniers mois.

Pour payer les frais pour votre demande CH, vous devez vous rendre à la page « [Payer les frais d'une demande en ligne](#) » sur le site d'Immigration Canada.

Pour certaines personnes, le paiement est une étape compliquée. Nous vous dirigeons à l'Annexe 8 pour les explications détaillées sur la manière de payer.

FRAIS À PAYER

À payer pour la demande de traitement : obligatoirement vous devez payer pour la demande de traitement pour chacune des personnes incluses à la demande CH.

En date de mars 2025, les coûts sont les suivants (ces sommes peuvent changer) :

- Demandeur·e principal·e et conjoint·e inclus·e à la demande : **635 \$/ch.**
- Chaque enfant à charge : **175 \$.**

À payer pour les frais de biométrie⁸ : obligatoirement vous devez assurer les frais pour la biométrie pour les adultes au dossier.

- En date de mars 2025, les frais pour la biométrie sont de **85\$/personne pour un maximum de 170\$ pour deux adultes ou plus** pour une même demande (ces sommes peuvent changer).

Les sommes pour la résidence permanente (non obligatoire au moment du dépôt de la demande CH) :

- **575 \$** pour le demandeur·e principal·e
- **575 \$** pour le·la conjoint·e (si applicable)

DOCUMENTS À SOUMETTRE VIA LE PORTAIL D'IMMIGRATION CANADA

Pour soumettre votre demande CH, nous vous proposons un processus en deux étapes. La première étant d'ouvrir un portail et d'y téléverser certains documents spécifiques. Ce qui suit se veut le «comment faire» pour se créer un compte sur le portail.

Vous devrez vous ouvrir un compte à la page «Portail de résidence permanente». Voici les étapes pour l'ouverture d'une demande CH sur le portail :

1. Allez à «Créer un compte».
2. Une page apparaît sur laquelle on vous demande :
 - Adresse électronique;
 - Mot de passe;
 - Confirmation du mot de passe.
3. Un code de vérification vous est ensuite envoyé à l'adresse courriel inscrite.
4. Allez récupérer ce code et l'inscrire là où c'est demandé.
5. Un message vous «félicitant» va apparaître, vous devez inscrire votre adresse courriel et votre mot de passe; ensuite cliquer sur «Ouvrir une session».
6. Vous vous retrouvez sur «Créer une nouvelle demande» :
 - Choisir le programme: Résidence permanente, y compris la réinstallation
 - Choisir le programme: «Autre»
 - Choisir la catégorie: «Au Canada, circonstance d'ordre humanitaire»
 - Titre personnalisé de la demande: mettez ce que vous voulez, par exemple, votre nom
 - Finalement, vous devez cliquer sur «Continuer».
7. Maintenant vous êtes à VOTRE PROFIL. Vous devez répondre aux questions et ensuite vous devez cliquer sur «Enregistrer et continuer».
8. Les formulaires de demande s'y trouvent. Vous pouvez commencer le processus de votre demande. Vous devez remplir **tous les formulaires** pour vous et toutes les personnes adultes incluses à la demande.

9. Ensuite, vous devez télécharger les documents suivants sur le portail :

- Copie de votre **acte de naissance** ainsi que celui pour toutes les personnes incluses à la demande (vous devez écrire une lettre si indisponible — voir Annexe 2 pour avoir un gabarit pour vous aider dans cette démarche);
- Copie de **votre passeport et celui de chacun·e des membres de votre famille** inclus·e à la demande;
- Copie de **votre papier brun** (demandeur·e d'asile) et copie de ceux des personnes de votre famille incluses à la demande, qu'ils soient expirés ou valides. Si vous n'avez pas été demandeur·e d'asile, vous pouvez soumettre une copie (copie en gras) d'un visa que le Canada vous a émis ou une lettre explicative du statut que vous avez eu ou avez au Canada;
- **Photo format passeport** pour vous et toutes les personnes incluses à votre demande;
- **Preuve du paiement de la demande** (voir explication sur les frais ci-après).

10. Après avoir rempli les formulaires et téléchargé les documents demandés, il y a la «Déclaration» à remplir. Vous devez y inscrire votre nom et ceci en guise de signature.

11. Cliquez sur « Confirmer et soumettre votre demande ». Là, on va vous permettre de télécharger une copie complète de tout ce qui a été fourni sur le portail. **Gardez le tout très précieusement.**

12. Quelques jours plus tard, vous recevrez, par courriel, si cela s'applique à vous, une lettre demandant que vous fassiez la biométrie.

13. Finalement, une fois que les documents ci-haut ont été envoyés et que vous avez reçu la confirmation, nous vous suggérons de continuer le processus de votre demande CH via courriel :

Courriel: IRCC.DNHM-Vexternal-RNMH-Vexterne.IRCC@cic.gc.ca



Le défaut de faire la biométrie lorsque requis peut entraîner le rejet de votre demande humanitaire

Il peut être important de revoir les informations que vous avez produites dans les formulaires remplis antérieurement pour Immigration Canada (Exemples: lorsque vous avez demandé l'asile, fait une demande de visa, etc.)

Remplir les formulaires (qui tous sont obligatoires). Il y en a six, mais il est possible que vous n'ayez qu'à en remplir cinq, selon le nombre de personnes à charge incluses à votre demande.

1 IMM-5280 (« Liste de contrôle »)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm5280.html>

2 IMM-0008 (« Formulaire de demande générique pour le Canada »)

Doit seulement être rempli par la personne principale incluse à la demande (exemple: si une famille, un·e des parents)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm0008.html>

3

**REEMPLIR AU BESOIN:
IMM-0008DEP (« Formulaire
Personnes à charge
additionnelles/Déclaration »)**

Si la personne principale à la demande a plus de cinq personnes à charge (incluses ou non à la demande), elle devra remplir le formulaire IMM-0008DEP pour chacune des personnes à charge additionnelles

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm0008-dep.html>



Un·e de vos enfants d'un autre parent, pour qui vous avez eu la charge au pays, ne peut pas être identifié·e comme un de vos enfants si aucune procédure en adoption n'a été réalisée.

4 IMM-5669 (« Annexe A — Antécédents/Déclaration »)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm5669.html>

À remplir pour chaque personne incluse à la demande qui a plus de 18 ans (enfant à charge ou pas).

Régulièrement, le quatrième formulaire (IMM-5669) crée des difficultés. Nous vous indiquons ici les questions qui semblent poser problème et nous tentons de vous expliquer les erreurs à éviter.

À propos de la QUESTION 4

Est-ce que vous-même ou, si vous êtes le requérant principal, l'un des membres de votre famille nommés sur la demande de résidence permanente au Canada ?

[...]

c) déjà présenté une demande d'asile au Canada ou dans un autre bureau canadien des visas à l'étranger...
(si oui, l'indiquer)

d) si reçu refus demande d'asile...
(si oui, l'indiquer)

e) si déjà reçu le refus d'entrer au Canada... Exemple : vous auriez demandé pour un visa qui vous aurait été refusé, il faut l'indiquer.

j) avez déjà été gardé en détention, incarcéré ou en prison (au Canada ou ailleurs dans le monde). On doit mentionner les gardes à vue, les détentions, les détentions illégales (arbitraires), les emprisonnements, mais aussi les détentions pour immigration.

k) avez déjà souffert d'une maladie grave ou d'un désordre physique ou mental. *Vous pourriez craindre de mentionner que vous avez une condition médicale, mais c'est important et obligatoire de partager l'information. Vous devez donc mentionner les maladies physiques et/ou psychologiques dont vous êtes atteintes. Si votre dossier progresse favorablement, vous aurez à vous soumettre à un examen médical...*



Souvent les diagnostics médicaux sont un argument central justifiant une décision positive à une demande CH.

Exemple : vous avez le SIDA, vous recevez les soins adéquats au Canada, mais au pays, les soins sont inexistants et/ou il y a beaucoup de discrimination à l'égard des personnes avec le SIDA.



À propos de la QUESTION 8: ANTÉCÉDENTS PERSONNELS

On vous demande ce que vous avez fait depuis les 10 dernières années (ou depuis vos 18 ans pour un maximum de 10 ans). On doit commencer par ce que vous faites présentement et retourner en arrière. **Aucune période ne peut être omise.**

Même si vous avez travaillé sans un permis valide ou travaillé alors que vous n'aviez plus de statut au Canada, vous devriez communiquer des informations sur le type de travail effectué, mais sans nécessairement identifier l'employeur.

Antécédents personnels

Exemple: si la demande CH est soumise en décembre 2024.

Du (année-mois)	Au (année-mois)	Activité	Ville ou village	Statut dans le pays ou territoire	Nom de l'entreprise
2023-11	Aujourd'hui	Des ménages	Montréal, QC	Sans statut	Chez des particuliers
2022-03	2023-11	Emballage	Montréal, QC	Asile refusé	Super C
2019-01	2022-03	Au foyer	Montréal, QC	Demandeuse d'asile	Sans objet
2018-09	2019-01	Caché et en déplacements	Plusieurs villes et pays	Citoyenne et autres	Sans objet
2014-11	2018-09	Professeure	Ville X Pays Y	Citoyenne	École X

À propos de la QUESTION 12: ADRESSES

On vous demande vos adresses où vous avez vécu depuis votre 18e anniversaire ou depuis les 10 dernières années.

Ne pas oublier:

- Une adresse, même incomplète, est suffisante. Il faut simplement indiquer « ne sait pas » pour les informations inconnues
- Les dates doivent se suivre (aucune période ne peut être manquante)
- Si vous avez été caché-e, vous devez l'indiquer (ainsi que la période de votre cachette)
- Si vous avez fait une longue route (transit dans plusieurs pays) entre votre pays et le Canada, vous pouvez mettre l'information en bloc sauf pour les pays où vous êtes demeuré-e pour une période d'un mois minimum
- Si vous avez été détenu-e, il faut aussi l'indiquer et s'assurer de mettre la/les périodes qui y correspond(ent) et le maximum d'informations sur le(s) lieu(x)
- Ne jamais indiquer la « maison de votre famille⁹ » comme étant votre « adresse » si vous n'y résidiez pas

Adresse

Exemple: si la demande CH est soumise en novembre 2024.

Du	Au	Rue et numéro civique	Ville	Province	Code postal	Pays ou territoire
2023-10	Aujourd'hui	1406, rue Beaudry	Montréal	Québec	H2L 3E5	Canada
2023-01	2023-10	4, 12e Avenue	New York	New York	inconnu	États-Unis
2022-09	2023-01	En déplacement depuis le Brésil, plusieurs adresses.	Plusieurs villes	Plusieurs provinces	Plusieurs	Plusieurs
2018-02	2022-09	12, rue Savana	Salvador	Bahia	Inconnu	Brésil
2017-06	2018-02	Caché chez différentes personnes	Plusieurs	Plusieurs	Inconnu	Angola
2017-01	2017-06	Détention/ prison	Ville A	État B	Inconnu	Pays X
2014-11	2017-01	Arrondissement 8	Ville A	État B	P213	Pays X



Si vous êtes caché-e, vous avez très certainement peur de partager votre vraie adresse. Cette décision vous revient.

Cependant, lorsque vous êtes caché-e au Canada et que vous soumettez une demande CH, vous devez savoir que, pour que la demande soit acceptée, vous devrez faire « lever le mandat d'arrestation » émis contre vous. Ceci signifie que les services d'Immigration Canada, voyant que vous ne vous êtes pas présenté-e pour votre renvoi, constatent qu'il y a un mandat d'arrestation émis pour vous. Ainsi, avant d'accepter votre demande, on vous demandera de régler cette situation. À cette étape, il est très important de consulter un-e représentant-e.

5 IMM-5283 (« Renseignements supplémentaires — Considérations d'ordre humanitaires »)

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm5283.html>

En principe, il n'y a qu'un seul formulaire à remplir pour la famille. Cependant, on y indique qu'un formulaire doit être rempli par chacune des personnes à la demande pour qui des considérations sont différentes.

Pour remplir ce formulaire, nous vous proposons ceci :

Pour les QUESTIONS 3 et 5 : ajouter des feuilles additionnelles pour inscrire les informations demandées pour chacun-e des personnes incluses dans votre demande, mais aussi celles pour qui la décision aurait un impact, bien qu'elles résident à l'extérieur du Canada.

Pour la QUESTION 6 (« Faites-vous l'objet d'une mesure de renvoi ? »), il ne faut pas avoir peur de répondre « oui » si c'est votre situation. Exemple de personnes qui sont dans cette situation :

- On vous a refusé votre demande d'asile, on vous a donné une date de départ du Canada et vous ne vous êtes pas présenté-e pour votre renvoi.

Pour les QUESTIONS 7 à 13, seulement y écrire une des deux mentions suivantes : « les explications se trouvent sur un document séparé » ou « les arguments et preuves suivront ». Ainsi, nous nous assurons que vous avez l'espace nécessaire pour présenter tous les éléments importants et pertinents pour votre demande CH.

6 IMM-5406

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/imm5406.html>

CONTENU PERSONNALISÉ DE VOTRE DEMANDE CH

Comme vous n'êtes pas représenté·e à cette étape, nous vous proposons de présenter un dossier un peu différent de ce qui est fait par un·e représentant·e.

Généralement, la personne qui vous représente, après avoir amassé vos preuves et fait de la recherche documentaire, produira des arguments écrits. Nous croyons ceci très complexe si vous devez faire seul·e votre demande CH. Ainsi, nous vous proposons plutôt :

- De collecter certains documents
- De fournir des indications quant à la recherche documentaire à faire (amasser des documents que l'on dit « objectifs »)
- Des pistes pour préparer une liste complète de vos documents amassés
- De rédiger une déclaration détaillée

Il est nécessaire de rassembler un maximum de documents qui adresseront les thèmes qui s'appliquent à vous. Cependant, il ne faut pas nécessairement avoir tous les documents proposés ci-dessous. Il est possible que plusieurs documents proposés soient « non applicables » à votre situation. Ainsi, le meilleur conseil est de **faire le maximum pour amasser le maximum !**

Si vous avez demandé l'asile et que vous avez été refusé·e, il est possible que le contenu de votre demande demeure pertinent pour votre dossier humanitaire. Dans ce cas, il est important de ne pas simplement répéter le contenu de votre demande d'asile.

À titre de rappel, voici les thèmes sur lesquels vos documents devraient porter :

- Votre intégration ainsi que celle de toutes les personnes incluses à votre demande CH
- Les difficultés, pour vous et les personnes incluses à votre demande, advenant votre renvoi du Canada (déportation)
- L'intérêt supérieur de tout·e enfant touché·e par votre demande (inclus·e à la demande ou non)



Il est important de ne pas écrire que vous avez des « craintes de retour dans votre pays, mais plutôt que vous auriez des « difficultés » si vous y retourniez.

Aussi, il est important que vous sachiez que les agent·es qui décident de l'issue de votre demande CH ont accès à vos décisions de refus (exemples : votre refus de votre demande d'asile, l'appel ayant suivi le refus, etc.). Il ne faut donc pas simplement reprendre ce que vous avez écrit dans votre formulaire « Fondement de la demande d'asile (FDA) ». Cela est encore plus vrai si votre refus de votre demande d'asile se fondait sur un problème de crédibilité.

DOCUMENTS QUE VOUS POURRIEZ SOUMETTRE

Ce qui suit se veut des propositions de documents que vous pourriez soumettre. Il n'y a aucune obligation de tous les avoir. Ne soumettez pas des faux documents ou des documents fabriqués.

Nous vous proposons des documents par catégories.

Preuves d'identité

Comme mentionné précédemment, il faut avoir des documents d'identité — ils ont été mentionnés ci-haut. Si vous n'êtes pas en mesure de produire ceux énumérés, vous pouvez penser à produire d'autres documents. En voici quelques exemples :

- Documents scolaires avec votre nom (diplômes, bulletins, certificats, etc.)
- Documents d'État avec votre nom (carte d'électeur, carte d'identité nationale, etc.)
- Permis de conduire avec votre nom
- Carte d'identité au travail

Les documents doivent être produits au pays d'origine et non au Canada.

Il est important de prévoir aussi :

- Copie d'acte de naissance pour chaque personne incluse dans la demande ou mêmes membres de la famille pour lesquels vous demandez la prise en compte de considérations humanitaires (exemples : enfants laissés au pays, parents, fratrie)
- Document d'adoption (si applicable)
- « Papier brun » (ou l'IMM1442) pour chaque personne incluse dans la demande
- Copie du passeport — expiré ou non — pour chaque personne incluse dans la demande
- Copie d'acte de mariage (si applicable)
- Copie d'acte de divorce (si applicable)
- Copie d'acte de décès (si vous êtes veuf/veuve)

Si vous avez un « **enjeu d'identité** », ceci signifie que l'Agence des services frontaliers du Canada ne sait pas qui vous êtes et/ou qu'un tribunal canadien a conclu que votre identité n'avait pas été établie. Il sera important de prévoir, à votre déclaration personnelle jointe à votre demande CH, une section qui aborde l'enjeu de votre identité en plus d'être très créatif dans la « collecte » de documents pour établir votre identité.

Exemples créatifs de documents pour établir votre identité :

- Déclaration assermentée d'une ou des personnes qui vous connaissent depuis le pays et qui peut/peuvent expliquer pourquoi elle(s) sont en mesure de confirmer votre identité
- Document de famille (carnet, attestation)
- Déclaration(s) assermentée(s) de membre(s) de votre famille
- Documents scolaires



Déclaration personnelle

La «déclaration personnelle» est l'occasion de vous présenter à l'agent·e et de lui expliquer pourquoi vous avez tant besoin de stabilité et de sécurité. Nous vous conseillons fortement de produire cette déclaration et la faire assermenter¹⁰, si possible. Décrivez votre parcours de vie, depuis l'enfance, en vous inspirant des exemples suivants au besoin.

Décrire votre intégration

- Langue(s) parlée(s) : anglais ou français
- Formation(s) suivie(s) au Canada
- Temps passé au Canada
- Bénévolat et/ou emploi(s) au Canada
- Relations amicales, amoureuses et/ou familiales au Canada
- Problèmes de santé et soins/services reçus
- Sommes d'argent envoyées au pays d'origine (décrire qui reçoit cette aide, le mode d'envoi et les raisons de leur nécessité)
- Si vous avez un·e/des enfant(s), présentez ce qu'ils/elles font, la manière dont les choses se passent, les services/soins qu'ils/elles reçoivent, ce qu'un retour et/ou un premier voyage au pays d'origine représenteraient comme difficultés.

Décrire les difficultés advenant un retour au pays d'origine

- Les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas retourner au pays
- Violences vécues dans l'enfance et pendant sa vie alors que vous viviez à l'extérieur du Canada
- Absence de lien au pays d'origine
- Absence de possibilité de travail/d'emploi
- Difficultés en lien avec ce que vous avez déjà présenté devant les tribunaux (pour votre demande d'asile, p. ex.)

Preuves d'emploi

- Lettre de votre employeur indiquant le nombre d'heures par semaine, le taux horaire, votre date d'entrée en poste/votre ancienneté, vos habiletés spécifiques qui font de vous un·e bon·ne employé·e, etc.
- Lettre de vos collègues indiquant ce que vous apportez à votre équipe de travail, etc.
- Preuve de chaque emploi que vous avez eu depuis votre arrivée au Canada (certification, carte de services, contrat de travail, etc.)
- Photos au travail et/ou de vous avec vos collègues
- Relevés de paies

Si vous travaillez de manière non déclarée et/ou sans permis de travail, il ne faut pas produire de lettre de votre employeur ni de collègues de travail. Cependant, vous pouvez soumettre des photos et expliquer, dans votre déclaration personnelle, ce que vous faites et depuis quand.

Preuves financières, si vous travaillez

- Preuve de permis de travail (le soumettre même s'il est expiré)
- Avis de cotisation fédéraux et provinciaux pour les trois dernières années et/ou depuis votre arrivée au Canada ou T4 pour chaque emploi depuis votre arrivée au Canada — il ne s'agit pas de soumettre les formulaires remplis pour les impôts, mais bien l'avis reçu après du gouvernement fédéral et provincial (seulement si vous faites vos impôts, évidemment)
- Si vous ne travaillez pas et que vous ne recevez pas d'aide sociale, fournir une lettre de la/des personne(s) qui vous aide(nt) financièrement
- Preuve d'envoi(s) d'argent (si vous n'avez pas de preuve via une personne intermédiaire, demander une lettre pour vous expliquer)
- Preuve de l'aide sociale que vous recevez, mais seulement si vous avez des prestations pour contraintes sévères ou contrainte temporaire (la décision de l'aide sociale et une copie du rapport médical, si possible)

- Preuve de prestation en lien avec un accident de travail (la décision) et/ou autres prestations reçues en compensation
- Lettre(s) de les personne(s) qui reço(i)ven)t l'argent que vous et/ou la/les personne(s) inclus-e(s) à la demande
 - Date, lieu de rédaction de la lettre
 - Identification de la personne
 - La fréquence des sommes reçues ainsi que le montant
 - L'utilité des sommes
 - Conséquences si les sommes ne peuvent plus continuer à être versées
 - Signature de la personne qui rédige la lettre

Preuves financières, si vous ne travaillez pas

- Documents de l'aide sociale démontrant que vous recevez des prestations pour «contraintes sévères permanentes ou temporaires à l'emploi»
 - La lettre de l'aide sociale
 - Le rapport médical ayant amené à cette aide
- Documents médicaux démontrant que vous avez reçu des traitements médicaux rendant impossible le travail
- Ajoutez dans la déclaration personnelle que vous étiez ou êtes un-e proche-aidant-e pour une personne dans le besoin (photos, lettre de la personne si elle est adulte, etc.)
- Ajouter dans la déclaration que vous devez prendre soin des enfants (vous en avez plusieurs, ils-elles ont des besoins particuliers, etc.)

Preuves de résidence

- Lettre de votre propriétaire
- Copie du bail
- Preuve de l'achat de la propriété



Si vous êtes sans statut, vous n'aurez pas ces documents, mais il ne faut pas s'inquiéter. Cependant, il faut comprendre qu'Immigration Canada ne va pas accepter votre demande CH sans savoir où vous résidez. Ainsi, éventuellement, vous devrez partager votre vraie adresse.



Preuves du meilleur intérêt de l'enfant (pour chaque enfant au Canada — inclus·e au dossier ou non)

- Acte de naissance pour l'enfant non inclus·e
- Preuve d'éducation : lettre de l'école ou de la garderie
- Information nécessaire : l'enfant est à quel niveau, dans quel groupe, le niveau d'intégration de l'enfant, l'aisance de l'enfant en français et/ou en anglais, etc. (exemple : « L'enfant performe bien à l'école, est apprécié de ses camarades, est créatif, etc.)
- Lettre de l'éducateur·rice
- Bulletins scolaires
- Certificats de réussite
- Lettres de camarades de classe
- Photos avec les ami·es
- Dessins sur leur vie au Canada
- Si votre enfant a des besoins particuliers pour causes médicales et/ou de développement : preuves de ceux-ci
- Photos de famille (deux à cinq avec des dates et événements identifiés)
- Si l'enfant le souhaite et que ce n'est pas un enjeu négatif pour lui/elle, lui faire écrire sur la/les raison(s) pour laquelle/ lesquelles il·elle souhaiterait rester au Canada
- Si vous craignez une mutilation génitale féminine/excision, pour votre fillette, il pourrait être pertinent de produire un document médical attestant que cela ne lui est pas arrivé. Aussi, si elle a subi une mutilation génitale féminine/excision, il serait pertinent d'avoir un document médical qui le confirme



Toute personne qui a reçu des soins de santé peut se présenter aux archives de l'hôpital et/ou du CLSC pour avoir les notes de son dossier ou de celui de son enfant.

Quoique cela puisse sembler négatif, si la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a eu un signalement et que vous (et/ou votre partenaire et/ou votre enfant) recevez une assistance, il peut être pertinent d'inclure les rapports produits.

Preuves du meilleur intérêt de l'enfant (chaque enfant à l'extérieur du Canada — qui n'est pas au dossier)

- Acte de naissance
- Documents scolaires, si pertinents
(Exemples: si vous envoyez de l'argent
et cela permet de payer les frais)
- Documents en lien avec des besoins
médicaux (mentionnez si vous payez
pour les soins reçus)
- Photos de famille (deux à cinq avec
dates et événements identifiés)

Preuves d'intégration/établissement au Canada

Il peut être utile de joindre, à chacune des lettres, une copie d'une pièce d'identité de son auteur·e si celui·celle-ci y consent. Ceci est facultatif.

- Si vous êtes en relation amoureuse avec une personne qui est résidente permanente du Canada ou citoyenne canadienne, vous devriez penser à soumettre:
 - Lettre de la personne avec qui vous êtes en couple (avec copie d'une pièce d'identité)
 - Photos du couple (maximum une dizaine)
 - Preuves de vos communications (textos, lettres, cartes de souhaits, lettre(s) d'ami·es et/ou de membre de la famille qui soulignent l'importance et le sérieux de la relation, etc.)

- Lettres d'ami·es et/ou de connaissances avec statut permanent au Canada
- Lettres des membres de votre famille avec statut permanent au Canada
- Lettres d'organisations communautaires au sein desquelles vous êtes impliqué·e
- Lettres d'organisations religieuses au sein desquelles vous êtes impliqué·es
- Photos avec des ami·es, de la famille et/ou la communauté
- Preuve(s) que vous avez fait des formations et/ou suivi des cours (p. ex. une attestation de réussite de cours de préposé·e aux bénéficiaires)
- Preuve que vous avez fait des activités sportives, collectives, communautaires et/ou autres (lettres, photos, signature de contrat, etc.)
- Preuve(s) de bénévolat



Preuves en lien avec la santé

- Lettre de suivi avec un·e psychologue depuis l'arrivée au Canada

Suggestion de contenu:

- Identifier le diagnostic
- Identifier les conséquences possibles d'un départ du Canada
- Identifier les conséquences possibles d'un retour au pays

Cette lettre vient donc généralement appuyer les difficultés pour vous de retourner au pays et les bienfaits de demeurer au Canada.

- Lettre de suivi avec l'intervenant·e social·e de la santé et/ou médecin

Suggestion de contenu:

- Identifier le diagnostic
- Identifier votre historique de soins et/ou services reçus
- Identifier les besoins
- Identifier les conséquences possibles pour vous si vous n'avez plus accès à ces services

Cette lettre vient donc généralement appuyer les difficultés pour vous de retourner au pays et les bienfaits de demeurer au Canada.

- Dossier médical (si possible, en faire la demande)

Parfois il est difficile d'avoir des lettres des professionnel·les, ainsi, les notes peuvent être une autre option ou encore un complément si des lettres ont été rédigées pour vous par des professionnel·les.

- Rapport psychologique

Ceci n'est pas nécessaire lorsque vous avez une lettre de votre thérapeute. Cependant, si un tel rapport a été produit pour votre demande d'asile, par exemple, vous pourriez ajouter le rapport à votre demande CH

- Une liste des médicaments que vous prenez et un document expliquant la nature de ceux-ci.

Une fois la liste produite, on doit ensuite effectuer des recherches, en ligne, sur l'accessibilité aux mêmes médicaments (ou en général sur l'accessibilité aux médicaments) dans le pays vers lequel le Canada pourrait vous renvoyer. Ainsi, cela devient un argument fort s'ils ne sont pas accessibles et/ou s'ils sont trop coûteux.

- Document attestant que vous avez subi une mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) ou à l'effet que vous n'avez pas subi une MGF/E si vous craignez que cela se produise advenant une déportation du Canada

Aussi, il pourrait être pertinent d'avoir des documents attestant que d'autres femmes/filles de la famille ont vécu une forme quelconque de mutilation génitale féminine/excision.



Ne pas avoir peur de mentionner toutes vos conditions médicales.

Preuves en lien avec violences conjugales et/ou familiales subies - au Canada ou au pays d'origine

- Si vous avez été victime de violence conjugale/familiale au Canada, mais aussi dans un autre pays
- Si vous avez dénoncé la violence à la police, produire une preuve à cet effet
- Si on vous a envoyé un document pour comparaître devant la Cour, soumettre une copie de cette lettre
- Si vous avez eu des démêlés avec le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) en lien avec la violence conjugale/familiale, joindre les documents à cet effet
- Photos de blessures
- Messages textes, courriels ou autres de la personne violente qui démontrent des comportements violents et/ou harcelants
- Si vous avez séjourné dans une maison d'hébergement, produire une preuve de résidence — même chose si vous avez pu avoir accès à un appartement de deuxième étape
- Si vous avez des intervenant·es en lien avec la violence conjugale/familiale, demander une/des lettre(s) de ces personnes pour expliquer les services offerts

Preuves de d'autres formes/types de violences subies - au Canada ou au pays d'origine

- Si vous avez des témoins ou des personnes à qui vous vous êtes confié·e, vous pouvez demander qu'il·elles écrivent une lettre pour votre demande CH
- Si vous avez été victime de violence sexuelle OU de tout autre acte violent au Canada
- Si vous avez dénoncé la violence à la police, produire une preuve à cet effet
- Si on vous a envoyé un document pour comparaître devant la Cour, soumettre une copie de cette lettre
- Si vous avez fait une demande auprès de l'IVAC (Indemnisation pour les victimes d'acte criminel), en fournir une copie ainsi qu'une copie de la réponse de l'IVAC
- Photos
- Témoignages de personnes qui ont vu le/les événement(s) et/ou personnes avec qui vous auriez partagé les événements après leur survenance
- Si vous avez reçu des soins: produire les rapports médicaux, notes médicales, etc.
- Si vous avez reçu une aide psychologique: produire une lettre de suivi
- Si vous avez des témoins ou des personnes à qui vous vous êtes confié·e, vous pouvez demander qu'il·elles écrivent une lettre pour votre demande CH

Preuves documentaires

La preuve documentaire comprend différents types de documents, comme des extraits de journaux, de livres, de sites Web, de médias sociaux, de magazines, etc.

Ainsi, en plus de vos documents personnels, il est très pertinent de soumettre des documents à propos :

- Des recherches ou documents qui appuient vos éléments d'intégration

Exemples

- Vous travaillez dans la construction, il y a pénurie de main-d'œuvre, vous produisez donc un document à cet effet
- Vous travaillez comme préposé aux bénéficiaires, vous pouvez donc soumettre des articles qui démontrent le manque de ressources au Québec
- Votre enfant va à la prématernelle au Québec, vous pouvez produire des documents portant sur l'importance d'une éducation tôt pour le développement positif des enfants

- Des documents qui portent sur des enjeux dans le pays vers lequel vous pourriez être renvoyés

Exemples

- Catastrophe naturelle
 - Guerre
 - Violence généralisée
 - Crise sanitaire
 - Manque d'emploi
 - Discrimination de certains groupes dont vous faites partie
- Des documents qui appuient vos difficultés adressées dans votre demande CH

Exemples

- Vous avez un diagnostic, vous pourriez soumettre des documents qui exposent que le pays vers lequel on va vous renvoyer n'offre pas de services, n'offre pas ceux dont vous avez besoin, etc.
- Documents qui expliquent les effets et conséquences de votre diagnostic ou de celui d'une personne au dossier

La base des preuves documentaires pour tous les pays, c'est le Cartable national de documentation (CND).

On retrouve les cartables pour chacun des pays, à l'adresse suivante: <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/cnd/Pages/index.aspx>

Une fois sur la page, vous choisissez le ou les pays concernés; un à la fois.

Vous n'êtes pas obligé-e de produire une copie des documents du cartable que vous trouvez pertinents pour votre demande CH. Vous pouvez simplement les identifier et demander que l'agent-e qui décide de votre demande CH en prenne connaissance. Nous vous invitons à voir notre gabarit de « Liste de preuves pour ma demande CH » (Annexe 6).

Les CND sont réalisés par le centre de recherche qui fait partie de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Le tribunal qui entend les demandes d'asile, entre autres, fait partie de cette Commission.

À savoir sur les Cartables nationaux de documentation:

- Ils sont mis à jour à des fréquences irrégulières (lorsqu'un nouveau CND est produit, il porte une nouvelle date)
- Il faut d'abord se référer à la dernière version
- Généralement, l'agent-e qui étudie votre demande CH va aussi aller voir le/les CND applicables à votre dossier
- Tous les CND ont les mêmes rubriques: il y en a 16. Dans chaque rubrique, il peut y avoir plusieurs documents (ou parfois aucun).



La preuve objective sur le web ou issue de sources publiques générales

Pour les documents retrouvés en ligne, il faut s'assurer:

- De leur fiabilité
- De leur pertinence
- Lorsqu'il s'agit de documents pour établir la situation dans un pays, il est préférable qu'ils soient récents (dans les cinq dernières années à moins qu'il y ait une raison pour laquelle il n'y a pas plus récent)
- Évitez les articles de journaux anecdotiques ou sensationnalistes
- Lorsque vous transmettez vos recherches par courriel, joignez les copies PDF des documents
- Favorisez des publications récentes sauf pour les sujets pour lesquels la date est moins pertinente (ex: une recherche sur une maladie, un écrit scientifique sur la provenance d'une discrimination dans un pays donné) ou lorsqu'il est impossible de trouver des sources récentes

Exemples de sources pertinentes:

- Publications universitaires
- Publications d'Amnistie internationale
- Publications de Human Rights Watch
- Publications de la Fédération internationale des droits humains
- Publications de l'Organisation des Nations Unies
- Les articles des journaux (la Presse, le Devoir, la Gazette, et tous les autres journaux canadiens et internationaux crédibles)
- Conseils aux voyageurs et avertissements par destination (<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>)

QUAND SOUMETTRE VOTRE DEMANDE CH?

La demande devrait être soumise dès que possible. Si vous devez attendre douze mois après une décision, tentez de soumettre votre dossier dès que ce laps de temps est écoulé.

Tel que mentionné précédemment, nous vous proposons d'envoyer votre demande CH en deux étapes:

1 Sur le portail, envoyer:

- Vos formulaires remplis
- Copie du papier brun (IMM-1442) expiré ou non ou le permis de travail (expiré ou non)
- Copie d'acte de naissance
- Copie de document de voyage
- Photos passeport
- Copie du reçu (preuve du paiement des frais pour Immigration Canada)



IMPORTANT: Lorsque vous soumettez votre demande CH, il vous est proposé de télécharger une copie complète de tout ce qui a été envoyé, il est important de le faire.

2 ensuite, via courriel, une fois que vous avez reçu l'accusé de réception de votre demande soumise via le portail, envoyez ceci à l'adresse:

IRCC.DNHM-Vexternal-RNMH-Vexterne.IRCC@cic.gc.ca

- Votre déclaration personnelle
- Votre liste de documents
- Vos preuves personnelles
- Vos preuves objectives



APRÈS AVOIR SOUMIS VOTRE DEMANDE CH...

Une fois que vous avez soumis votre demande, le travail n'est pas fini.

FAIRE DES AJOUTS À VOTRE DEMANDE CH (MISES À JOUR)

L'étude de votre demande CH peut être très longue. Ainsi, suivant le dépôt de votre demande CH, il est pertinent et important de faire des mises à jour, surtout si :

Il y a du changement dans votre vie

Exemples :

- Naissance d'une personne
- Décès d'une personne
- Graduation
- Diagnostic
- Nouvel emploi
- Gros achats (exemples: mobiliers, voiture, propriété, compagnie, etc.)
- Bénévolat
- Nouveau membre de votre famille arrivé au Canada

Il y a du changement dans le pays vers lequel vous pourriez être renvoyé-e

Exemples :

- Changement de régime politique ou réélection du même régime
- Catastrophes naturelles
- Situation humanitaire se dégradant
- Changement de situation pour des membres de votre famille identifiés dans votre demande

Les ajouts pourraient être faits chaque année ou aussi fréquemment que vous avez du nouveau dans votre vie.

Nous vous suggérons d'envoyer vos ajouts par courriel à l'adresse suivante :

**IRCC.DNHM-Vexternal-RNMH-Vexterne.
IRCC@cic.gc.ca**



Gardez une copie de tous les ajouts que vous faites et des preuves d'envoi!

RÉPONDRE AUX COMMUNICATIONS D'IMMIGRATION CANADA

Vous pourriez recevoir des lettres d'Immigration Canada relativement à votre demande humanitaire (par courriel ou par la poste).

Généralement, il sera prévu que vous aurez 30 jours pour y répondre. Si le délai est impossible à respecter, il faut écrire et demander un délai additionnel. Il est important de garder une preuve de la demande faite et de sa réception.

Nous proposons que toutes les communications avec Immigration Canada, en lien avec votre demande CH, se fassent par courriel à l'adresse:
**IRCC.DNHM-Vexternal-RNMH-Vexterne.
IRCC@cic.gc.ca.**

Suivant toute communication par courriel, vous recevrez un accusé de réception automatique. Il faut le garder. Celui-ci n'identifie rien, mais il est très important de le garder parce que c'est votre unique preuve que vous avez fait une telle démarche.

FAIRE LE SUIVI SUR L'ÉTAT DE VOTRE DEMANDE CH

Pour vérifier l'état de votre demande, rendez vous au lien suivant: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-etat.html>



Ne soyez pas inquiet·ète si on vous dit que l'on ne trouve pas votre demande lorsque vous faites cette vérification en ligne. Cela est fréquent et il y a aucune incidence sur l'étude de votre demande CH.

Suivre les étapes suivantes:

1. Répondre aux questions:
 - Quel type de demande avez-vous présenté?
Réponse: Immigration
 - Quelle sorte de demande d'immigration?
Réponse: Demandes présentées dans le cadre d'un programme autre qu'Entrée express
2. Cliquez sur «Allez»
3. Cliquez sur «Vérifier l'état d'une demande». Ceci vous amène à une page intitulée «État de la demande du client»
4. Cochez «Je déclare avoir lu et compris les conditions ci-dessus et je les accepte» et ensuite cliquez sur «Continuer»
5. Vous devrez remplir toutes les questions et ensuite cliquez sur «Continuer»
6. Si votre dossier s'y trouve, vous pourrez avoir des informations générales:

Exemples:

- Votre demande a été reçue le 12-12-2024
- Une demande pour la biométrie a été envoyée le 17-12-2024
- Demande à l'étude 18-12-2024

UNE FOIS LA DEMANDE CH SOUMISE, QUELS SONT LES RÉSULTATS POSSIBLES ?

D'abord, il est important de savoir qu'il n'y a pas d'entrevue obligatoire avant qu'une décision soit rendue sur votre demande CH. Cependant, un·e agent·e d'immigration pourrait vouloir vous contacter afin d'avoir des explications additionnelles sur certains sujets abordés dans votre demande. Cette entrevue n'est ni « négative » ni « positive », mais bien une façon d'offrir un ajout d'informations pour votre demande afin qu'une décision soit prise en fonction de tous les faits pertinents.

RÉSULTAT POSITIF (ACCEPTATION DE PRINCIPE)

Vous recevez une lettre par courriel ou par la poste dans laquelle on vous dit que votre demande CH a été « approuvée ».

Une deuxième étape commence. Pendant toute la période de cette deuxième étape : il faut continuer de renouveler votre permis de travail si vous en aviez un au moment de soumettre votre demande. Si vous n'étiez pas éligible à un permis de travail auparavant, vous pouvez maintenant en soumettre la demande.

Pour faire la demande de permis de travail ouvert, voir les étapes à la page « Prolongation de votre permis de travail ou modification de ses conditions de séjour¹¹ ».



Il faut payer les frais du permis de travail.

Il faut prévoir de renouveler le document du programme intérimaire fédéral de soins de santé (PFSI) pour les personnes qui y avaient droit (exemple : les personnes qui avaient présenté une demande d'asile).

Il faut prévoir que cette étape puisse aussi être longue. Cependant, votre renvoi est suspendu.

Il faut signaler tous les changements à votre situation personnelle ou à celle d'une personne incluse à votre demande en envoyant un courriel avec une lettre jointe à l'adresse :

NiagaraFallsBRO-BRA@cic.gc.ca

Les types de changements à signaler sont clairement identifiés sur la lettre (communication) que vous recevez d'Immigration Canada, soit :

- Changement dans votre statut de couple (marié·e, divorcé·e, veuf·ve, etc.)
- Naissance d'un·e enfant
- Changement d'adresse

LA «DEUXIÈME ÉTAPE»

Après l'acceptation de principe, sachez que vous n'êtes plus à risque d'être renvoyé·e du Canada pendant l'étude de votre dossier. Vous recevez une lettre à cet effet dans laquelle on vous indique les prochaines étapes à suivre.

Vous devrez payer les frais de résidence, en ligne, si cela n'a pas été déjà fait (voir Annexe 8 pour comment faire et soumettre votre passeport VALIDE et celui de toutes les personnes incluses à votre demande.



**Toutes vos communications avec Immigration Canada devront dorénavant se faire à l'adresse courriel suivante:
NiagaraFallsBRO-BRA@cic.gc.ca**

Si vous avez besoin de plus de temps que les trente jours donnés pour avoir un passeport valide, il faut simplement soumettre une demande à cet effet et l'envoyer à: NiagaraFallsBRO-BRA@cic.gc.ca.

Dans votre demande, veuillez indiquer de combien de temps additionnel vous avez besoin. La demande peut être répétée jusqu'à l'obtention du document.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous procurer un passeport valide, vous devrez écrire à Immigration Canada que:

- Vous n'êtes pas en mesure de répondre à cette obligation
- Vous devez expliquer les raisons
- Si vous avez fait des démarches, vous devez les énumérer ainsi que les résultats obtenus

On pourrait vous demander de vous soumettre à un examen médical (et/ou toutes personnes incluses à votre demande CH).

On pourrait vous demander, à nouveau, que la biométrie soit faite (photos et empreintes).



Lorsque l'agent·e qui étudie votre demande CH pense déterminer que vous êtes inadmissible (peu importe le type d'«inadmissibilité»), une lettre vous est envoyée afin que vous puissiez répondre avec des preuves et des explications, au besoin. Nous vous encourageons fortement à consulter un·e représent·e dès réception d'une telle lettre.

On va évaluer les inadmissibilités :

- **Inadmissibilité criminelle.** Si vous avez déclaré avoir commis de la criminalité, à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada, on pourrait vous demander des documents ou autres avant de conclure sur cette inadmissibilité.
- **Inadmissibilité médicale.** Exemple : votre condition médicale demande beaucoup de services et ceux-ci sont coûteux.
- **Inadmissibilité financière.** Immigration Canada va envoyer votre dossier au ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (Immigration Québec).

Si vous résidez au Québec, Immigration Québec va envoyer une lettre demandant plusieurs documents avant d'accepter de vous émettre le Certificat de sélection du Québec. Le Certificat de sélection du Québec est nécessaire pour l'avancement de votre dossier devant Immigration Canada. Cette étape est importante, car le Québec peut refuser d'émettre le Certificat de sélection du Québec. Dans ce cas, vous pourrez penser à d'autres options, dont celle de déménager dans une autre province canadienne.

Ce processus dure plusieurs mois.



Une fois le Certificat de sélection du Québec obtenu, il faut en acheminer une copie à Immigration Canada.

La « deuxième étape » peut se terminer avec une lettre qui :

- **Vous annonce une acceptation.** Vous deviendrez résident·e permanent·e (de même que toutes les personnes incluses à votre demande) ;
- **Vous annonce un refus.** Vous pouvez contester votre refus devant la Cour fédérale. Cependant, il est fortement recommandé de faire appel à un·e avocat·e. Vous avez seulement quinze jours pour entamer cette démarche suivant la réception de la décision vous refusant. Cette démarche devant la Cour fédérale n'empêche pas votre déportation.

RÉSULTAT NÉGATIF

Il est possible que vous receviez une lettre vous disant que votre demande CH a été refusée et donc de ne jamais vous rendre à la « deuxième étape ».

Cette décision vous refusant peut, soit

- Vous être envoyée par la poste et/ou courriel
- Vous être transmise, en mains propres, suivant une convocation aux bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Vous pouvez contester votre refus devant la Cour fédérale. Cependant, il est fortement recommandé de faire appel à un·e avocat·e. Vous avez seulement quinze jours pour entamer cette démarche suivant la réception de la décision vous refusant. Cette démarche devant la Cour fédérale n'empêche pas votre déportation.

Il est, aussi, toujours possible de soumettre une nouvelle demande.

ANNEXE 1: LISTE DE CONTRÔLE DE LA CLINIQUE POUR LA JUSTICE MIGRANTE

Tous les éléments marqués d'un astérisque (), si vous les avez en votre possession (original ou copie), doivent être soumis, même s'ils sont expirés.*

- ☐ Photos format passeport pour chacune des personnes incluses à la demande
- ☐ Reçu des frais
- ☐ Papier brun*
- ☐ Acte de naissance (pour chacune des personnes au dossier)
- ☐ Passeport* (pour chacune des personnes au dossier). Si l'identité a été un enjeu au dossier, il peut être bien d'inclure tout autre document attestant de l'identité.
- ☐ Permis de travail* (pour chacune des personnes au dossier)
- ☐ Preuve médicale (santé physique ou psychologique) pour vous et/ou chacune des personnes pour qui l'état de santé est un enjeu pertinent (exemples: lettre médicale, notes médicales, rapport médical, rapport psychologique, lettre de suivi de services)
- ☐ Certificats — incluant les diplômes, brevets, bulletins, mentions honorifiques, etc. (principalement celles obtenues au Canada, mais il peut être utile de produire celles obtenues au pays d'origine)
- ☐ Preuve de cours de français et/ou anglais
- ☐ Preuve de bénévolat
- ☐ Preuve d'emploi (lettre d'employeur, lettre(s) de collègue(s), relevés de paie)
- ☐ Avis de cotisation d'impôts au Canada et au Québec des trois dernières années
- ☐ Preuve d'envoi(s) d'argent
- ☐ Lettre des membres de la famille vivant au Canada avec preuve du lien de famille, si possible (preuve d'identité et preuve de statut au Canada)
- ☐ Lettre(s) d'ami·es au Canada, avec statut permanent (préféablement avec une copie d'une pièce d'identité)
- ☐ Lettre attestant de la fréquentation d'un lieu de culte (exemples: temple, mosquée, synagogue, église, salle du Royaume, etc.)
- ☐ Bail/acte d'achat de sa résidence
- ☐ Photos d'intégration (activités de groupe, d'hiver, fêtes au travail, à l'école, etc.) — prévoir une note explicative au verso (une dizaine au maximum).

- ☐ Lettre de votre participation à des activités communautaires (inclure des photos si possible) — exemple : coopérative, centre communautaire, membre d'un CA, membre d'un groupe quelconque, etc.
- ☐ Preuve de participation à des activités sportives (lettres et/ou photos)
- ☐ Preuve portant sur la violence que vous auriez vécue au Canada
- ☐ Preuves en lien avec les enfants inclus-es à la demande
- ☐ Preuves en lien avec les enfants non inclus-es à la demande, mais pour lesquelles la décision aura un impact

Si vous êtes en couple, mais ne soumettez pas une demande de parrainage

- ☐ Lettre de la personne avec qui vous êtes en couple (avec copie d'une pièce d'identité)
- ☐ Photos du couple (maximum une dizaine et non explicite (!))
- ☐ Lettres d'amis-es et/ou membre de la famille qui soulignent l'importance et le sérieux de la relation
- ☐ Preuve objective

ANNEXE 2: EXPLIQUER QUE VOUS N'AVEZ PAS UN DOCUMENT DEMANDÉ PAR IMMIGRATION CANADA

Si vous avez choisi de soumettre votre demande humanitaire via le portail, et que vous n'avez pas un des documents exigés pour l'envoi du dossier, voici ce que nous vous proposons comme gabarit. Vous devrez téléverser cette lettre sur le portail à l'endroit correspondant au document exigé.

Vous pouvez utiliser la même formule pour tout autre document obligatoire manquant : papier brun ou preuve de votre statut au Canada et acte de naissance. Les informations données peuvent être adaptées à votre situation spécifique.

Sur une page (papier ou via ordinateur), veuillez indiquer les informations suivantes (ceci est un exemple).

Référence: Nom complet (nom de famille en lettres majuscules)
IUC (numéro identifiant unique avec immigration)

PASSEPORT MANQUANT

Par la présente, je vous informe que je n'ai pas de passeport.
Cependant, je souhaite quand même que ma demande humanitaire soit étudiée.

Je vais tenter de me procurer un passeport et une copie de celui-ci vous sera envoyée si obtenue.

Merci

Signature
Nom complet
Date de la signature

ANNEXE 3: PROPOSITION DE CONTENU DE LETTRE DE SOUTIEN D'AMI·ES, MEMBRES DE LA FAMILLE, ETC.

Indispensables

- Date
- Adresse du domicile de la personne qui écrit la lettre
- Signature de la personne

Fortement suggéré

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo – de préférence une preuve de résidence permanente et/ou de citoyenneté canadienne
- La lettre devrait être personnalisée (éviter les lettres types) et les multiples signatures sur un même document

En-tête

- Lieu de rédaction de la lettre (ville)
- Date
- Adresse complète
- Adressés à : Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) ou à Immigration Canada

Contenu

- Mentions personnelles sur l'auteur·e : nom, statut au Canada
- Lien avec la personne qui soumet la demande humanitaire (membre de la famille, ami·e) : expliquer lien, circonstances de rencontre, nature de la relation, etc.
- Expliquer en quoi une rupture de ce lien provoquerait des conséquences sur soi-même ou son entourage (famille, p. ex.)
- La personne qui écrit la lettre doit expliquer les raisons pour lesquelles il/elle croit que la personne devrait pouvoir rester au pays
- La personne qui écrit la lettre peut aussi décrire les contributions à la société, auprès de sa communauté (famille, ami·es, société québéco-canadienne) de la personne qui présente une demande CH.

En-tête (s'il y a lieu)

Adresse

Date

Madame, Monsieur,

Paragraphe d'introduction. Identifiez-vous, expliquez comment et depuis combien de temps vous connaissez la personne concernée par la demande.

Paragraphe(s) de développement

- Description du lien avec la personne — proximité, circonstances, etc.
- Fréquence à laquelle vous vous voyez
- Rôles joués dans la vie l'un·e de l'autre (soutien moral, écoute, aide avec enfants, partage de la garde, etc.)
- Activités partagées
- Rôles joués par la personne auprès de membres de votre famille (ami·es, enfants, conjoint·e)
- Explication des difficultés prospective advenant la séparation de la personne

Conclusion

Comment est-ce que la personne contribue à votre vie, à votre communauté et à la société en générale et les raisons pour lesquelles elle devrait demeurer au Canada

[Signature]

Prénom(s) et nom(s)

ANNEXE 4: PROPOSITIONS DE CONTENU D'UNE LETTRE D'EMPLOYEUR·E

Indispensables

- Si en-tête type, elle doit apparaître sur la lettre
- Date
- Adresse de la compagnie
- Signature de la personne qui écrit la lettre

Fortement suggéré

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo – de préférence une preuve de résidence permanente et/ou de citoyenneté canadienne
- La lettre devrait être personnalisée (éviter les lettres types [!]) et les multiples signatures sur un même document

En-tête

- Lieu de rédaction de la lettre (ville)
- Date
- Adresse complète
- Adressés à (plusieurs options, telles que : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], Immigration Canada, etc.)

Contenu (corps de la lettre)

Précision quant à l'emploi de la personne

- Temps plein c. temps partiel
- Nombre d'heures travaillées hebdomadairement
- Date d'embauche
- Taux horaire

Si possible...

- Description des tâches de la personne et la manière dont la réalisation de ces tâches aide l'employeur·e
- Aptitude à la réalisation de ces tâches
- Niveau de performance
- Raisons pour lesquelles la personne devrait rester au Canada
- Contribution à l'entreprise

Montréal, le XX XX XXXX (lieu et date)

Adresse du lieu de travail et/ou siège social
Nom de l'entité
Adresse de l'entité (avec ville et code postal)

Contenu (corps de la lettre)

[Signature]
Prénom(s) et nom(s)
avec titre au sein de la compagnie

ANNEXE 5: FORMULAIRES DE LA DEMANDE CH

1 [IMM-5280 \(Liste de contrôle\)](#)

2 [IMM-0008](#) (Formulaire de demande générique pour le Canada) doit seulement être rempli par la personne principale incluse à la demande (Exemple: si une famille, un·e des parents)

3 **REEMPLIR AU BESOIN** — [IMM-0008DEP](#) (Formulaire Personnes à charge additionnelles/Déclaration), si la personne principale à la demande a plus de cinq (5) personnes à charge (incluses ou non à la demande), elle devra remplir le formulaire IMM-0008DEP pour chacune des personnes à charge additionnelles

4 [IMM-5669](#) (Annexe A — Antécédents/Déclaration)

5 [IMM-5283](#) (Formulaire Renseignements supplémentaires — Considérations d'ordre humanitaires)

6 [IMM-5406](#) Renseignements additionnels sur la famille

ANNEXE 6: GABARIT POUR UNE « LISTE DE PREUVE POUR MA DEMANDE CH »

Demande CH de:

Pierre Va Bien (IUC: 1114444333)

Amani Heureuse (IUC: 11144443335)

Rose Va Bien Heureuse (IUC: 11144443337)

LISTE DE PREUVES POUR MA DEMANDE CH

Identité:

1. Passeport de Pierre Va Bien
2. Passeport de Amani Heureuse
3. Acte de naissance de Pierre Va Bien
4. Acte de naissance de Amani Heureuse
5. Acte de mariage entre Amani Heureuse et Pierre Va Bien
6. Acte de naissance de Rose Va Bien Heureuse
7. Permis de travail pour les deux demandeur-es adultes
8. IMM-1442 (papier brun (3x)
9. Acte de décès de nos parents (4x)

Documents personnalisés:

Pour établir que nous sommes financièrement stables

10. Déclaration de Pierre Va Bien
11. Preuve de formation de préposé aux bénéficiaires (pour les deux)
12. Lettre de l'employeur de Pierre Va Bien
13. Lettre de l'agence de Amani Heureuse
14. Avis de cotisation fédéral et provincial pour Pierre Va Bien (années 2022 et 2023)
15. Avis de cotisation fédéral et provincial pour Amani Heureuse (année 2022 et 2023)
16. Preuve que nous faisons des dons (différents reçus de dons depuis notre arrivée au Canada

Intégration — les liens significatifs au Canada

17. Copie de bail
18. Lettre de la propriétaire Ginette Souriante
19. Lettre de Rodrigue Sympa (ami)
20. Lettre de Jules Généreux (ami)
21. Lettre du temple
22. Lettre des Voix vives
23. Lettre de bénévolat Moisson Montréal
24. Lettre de bénévolat YMCA
25. Preuve d'abonnement à un centre de sport

Meilleur intérêt de l'enfant

26. Attestation scolaire
27. Bulletins pour 2022-2023
28. Photos avec explications
29. Lettre du Dr Julien

DOCUMENTS OBJECTIFS JOINTS À LA DEMANDE

Conditions générales pour la Vanuatu (démontrant difficultés de retour)

30. Conseils aux voyageurs pour la Vanuatu datée du 19 novembre 2024, <https://voyage.gc.ca/destinations/vanuatu>
31. Absence d'emploi pour la population 25-55 ans, comment subvenir aux besoins d'une famille, La Presse, auteur, date, lien courriel
32. Documents sur la religion

Situation des droits de la femme — Vanuatu

33. Violence sexuelle et violence reproductive, Université de Melbourne, Cathy Vaughan et al. 29 août 2022, https://pacific.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/vanuatu_policy_and_legislative_review_31122_1_0.pdf

Situation des droits des enfants — Vanuatu

34. Pas de services pour les enfants aux prises avec des difficultés d'apprentissage, Annie Intelligente, 20 avril 2023, Université de la Vie

DOCUMENTS NON JOINTS, CAR DANS LE CARTABLE NATIONAL DE DOCUMENTATION POUR LE VANUATU (cartable daté du 30 août 2024):

35. Onglet 1.1: Présentation du Vanuatu, France. Office français de protection des réfugiés et apatrides. 20 mars <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/vanuatu/presentation-du-vanuatu/>
36. Onglet 5.1: Vanuatu. 2022 Findings on the Worst Forms of Child Labor. États-Unis Department of Labor, September 2023 <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/vanuatu>

ANNEXE 7: GABARIT D'UNE DÉCLARATION

DÉCLARATION DE PIERRE VA BIEN

Je, Pierre Va Bien, résident et domicilié au 3, rue du Charme, appartement 12, dans la ville de Montréal, Province du Québec, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le demandeur à la présente demande CH. Aussi incluse à la présente demande sont:
 - Mon épouse: Amani Heureuse
 - Ma fille: Rose Va Bien Heureuse (Date de naissance: 01-01-2015)
2. Tous, nous sommes citoyens de Vanuatu.
3. Nous sommes arrivés au Canada le 1er janvier 2020.
4. Nous avons présenté une demande d'asile dès notre arrivée. Notre demande et les appels qui s'en sont suivis ont été refusés.

DEPUIS QUE NOUS SOMMES AU CANADA

Travail

5. Depuis que nous sommes au Canada, mon épouse et moi avons pu trouver du travail.
6. D'ailleurs, nous vous avons joint nos permis de travail.
7. Tous les deux, dès notre arrivés, avons suivi la formation de préposé aux bénéficiaires. Nous vous avons joint nos certifications.
8. Depuis trois (3) ans déjà, j'occupe le même emploi au sein de la résidence pour personnes âgées Aimé- Grandir (lettre de mon employeur jointe).
9. Mon épouse, elle, travaille sur appel dans plusieurs hôpitaux (voir lettre jointe de son agence)
10. Ensemble, nous pouvons payer pour l'ensemble de nos besoins. Notre famille vit décemment. Nous ne manquons de rien.
11. Au pays, si nous devons y retourner, les emplois sont très rares pour les personnes de nos âges. (Voir article joint)
12. La situation est encore plus difficile pour les femmes (voir article joint)
13. De plus, avec les salaires que nous touchons, nous pouvons venir en aide à d'autres dans le besoin. Nous faisons régulièrement des dons pour (preuves de dons jointes):
 - Moisson Montréal
 - Notre temple

Ajouter tous autres éléments pertinents

Lien au Canada

14. Nous avons quitté notre pays en janvier 2020, cela fait donc bientôt 4 ans que nous sommes au Canada.
15. Nous avons quitté notre pays sans y laisser de famille. Comme exposé dans nos formulaires, nos parents sont décédés et nous n'avons ni frère ni sœur.
16. Depuis que nous sommes arrivés au Canada, nous avons développé un grand réseau. Deux amis qui ont accepté de nous produire des lettres pour notre demande CH (voir preuve jointe).
17. Aussi, nous faisons du bénévolat et cela nous a permis de rencontrer beaucoup de personnes et de nous sentir utiles dans notre société d'accueil (voir preuve jointe)
18. Régulièrement nous nous recueillons à notre Temple (lettre jointe). Ce lieu nous a permis de faire énormément de rencontres et de nous trouver une famille d'accueil. Il est fréquent que des événements rassembleurs soient organisés pour que les membres se réunissent et tissent des liens forts. Aussi, on fait des événements d'entraide lorsqu'un membre est dans le besoin.

Ajouter tous autres éléments pertinents

Meilleur intérêt de l'enfant

19. Notre petite Rose est une enfant très dynamique, mais qui rencontre des difficultés à apprendre. Quand nous étions au pays, nous avons noté qu'elle rencontrait des difficultés, mais rien n'a été fait. Pire encore, plusieurs riaient d'elles pour certains comportements qu'elle avait en public.
20. Rose pleurait souvent. Elle sentait qu'elle était différente et ne pensait pas que l'on pouvait l'aimer.
21. Depuis que nous sommes au Canada, elle a gagné de la confiance. Elle sourit plus.
22. Rose reçoit une aide à son école, mais aussi à la Clinique du Docteur Julien (lettre jointe). Grâce au soutien qu'elle peut recevoir au Canada, on voit qu'elle se porte mieux. Elle est heureuse, mais aussi elle s'adapte bien.
23. Retourner au pays, je le crois, serait très mauvais pour elle. Elle a besoin de stabilité et du support.

Ajouter tout ce que vous pensez pertinent sur votre enfant...

Criminalité:

Si vous avez de la criminalité, faites référence au formulaire IMM-5669. Il faudrait expliquer les circonstances (sans se justifier) et vous excuser. Expliquez pourquoi vous être réhabilité.

Difficultés advenant un retour au pays

24. Si nous retournons au pays, nous n'aurons pas accès aux services de base et notre fille Rose en souffrira le plus.
25. Aussi, il n'y a personne pour nous aider si nous y retournons.
26. Au pays, lorsque nous y étions, nous avons aussi beaucoup de difficultés du fait de notre religion. Par exemple, il était difficile de se trouver un appartement ou même un emploi.
27. J'ai perdu plusieurs emplois du fait de ma religion.
- Adresser pourquoi vous ne pouvez pas retourner au pays et la preuve que vous avez trouvée*
28. Tout ce qui est écrit dans la présente déclaration est vrai.

J'ai signé, à Montréal
Le 20 novembre 2024

Pierre Va Bien

Déclaré à Montréal
Le 20 novembre 2024, devant

Justice Lamitié,
Commissaire à l'assermentation

ANNEXE 8: PAYER LES FRAIS D'IMMIGRATION POUR VOTRE DEMANDE CH

Payer les frais de votre demande humanitaires, une étape à la fois.

1. Vous devez aller à la page « Payer les frais d'une demande en ligne¹² »
2. Choisir parmi les options sous la catégorie Résidence permanente:
3. « Considérations d'ordre humanitaire »
4. Choisir ce qui s'applique à vous pour votre demande (les frais que vous devez payer)
 - En fonction du nombre de personnes incluses
 - En fonction de l'âge des personnes incluses
 - En fonction de votre choix de payer ou non à ce moment les frais de la résidence permanente.

Les frais de résidence permanente ne sont pas obligatoires sauf si la demande CH est acceptée en principe (qui signifie que le dossier avance positivement et qu'il soit possible qu'une résidence soit accordée)

Faire le paiement de cette somme n'est pas une garantie d'une décision positive.

Advenant que le dossier soit refusé, cette somme seulement vous sera remise.

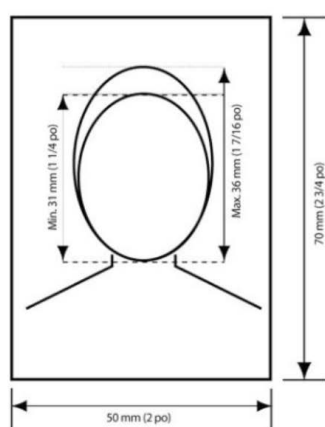
ANNEXE 9: SPÉCIFICATIONS À PROPOS DES PHOTOS ¹³

Apportez les directives suivantes chez le photographe

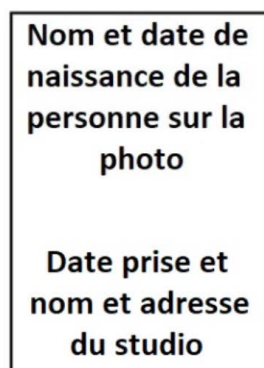
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc
- Les photos doivent être des originaux et ne pas avoir été modifiées d'aucune façon ni avoir été prises à partir d'une photo existante
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des six derniers mois)

Présentez votre demande en ligne

- Vous avez besoin d'une photo
- Suivez les instructions figurant dans le formulaire de demande en ligne pour numériser et téléverser le **recto et verso** de votre photo dans votre demande



Recto



Verso

**Ne correspond pas aux dimensions réelles.
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.**

Les photos doivent

- Avoir été prises par un photographe professionnel
- Mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po ³/₄ de longueur) et les dimensions du visage doivent être de 31 mm à 36 mm (de 1 po ¹/₄ à 1 po ⁷/₁₆), du menton au sommet de la tête
- Être claires, bien définies et bien nettes
- Montrer une expression faciale neutre (yeux ouverts, clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire)
- Être prises avec un éclairage uniforme et ne présenter aucun ombrage ou reflet de flash
- Être centrées et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo)
- Avoir été prises sur un fond blanc uni, avec contraste net entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter et représenter le teint naturel de la personne et ne doivent pas avoir été modifiées.

Les renseignements qui suivent doivent apparaître au verso des photos:

- Le nom et la date de naissance de la personne qui apparaît sur la photo
- Le nom et l'adresse au long du studio de photographie
- La date à laquelle la photo a été prise
- Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées.

NOTES DE FIN

1. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5291-considerations-ordre-humanitaire.html>
2. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>
3. Le choix de ce terme a été fait « afin de tenir compte des usages et des fonctions diverses des vocables (...) ». Citation reprise de: Les mutilations génitales féminines, Un état de situation au Québec, Réalités, besoins et recommandations, janvier 2020
4. Pays moratoire: pays vers lesquels le Canada ne déportent pas sauf exceptions (suspension des renvois). En novembre 2024, voici la liste qui est sujette à changer: Somalie (Moyen-Chébéli, Afgoye et Mogadiscio), la région de la bande de Gaza, l'Ukraine, la Syrie, le Mali, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la Libye, le Yémen, le Burundi, le Venezuela, l'Haïti, l'Iran, le Soudan et le Liban, mais aussi: Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Irak. Voir le lien: <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html>
5. Définition et informations reprises du Guide CH (IMM-5291).
6. Une personne faisant partie d'un groupe dont l'arrivée a été désignée par le ministre comme étant une « arrivée irrégulière », Guide du demandeur d'asile: <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/demandes-asile/Pages/ClaDemGuide.aspx>
7. Si votre identité n'a pas été établie devant le tribunal au moment de présenter votre demande d'asile, par exemple, il faudra présenter des arguments et des éléments de preuve pour venir établir votre identité.
8. Il est mieux de payer pour la biométrie même si vous avez déjà fait cette démarche. Dans le cas où vous avez payé en trop, Immigration Canada vous remboursera. Vous pouvez vérifier la « validité » de vos informations biométriques pour Immigration Canada ici: <https://onlineservices-servicesenligne.cic.gc.ca/extapp/termsAndConditions?&lang=fr>
9. La maison de votre famille peut être la maison familiale, l'endroit où résident vos parents, l'endroit où vous avez grandi, etc.
10. Avoir une déclaration « assermentée » équivaut à un témoignage fait sous serment au Tribunal. Vous attestez que tous les faits s'y trouvant sont vrais. Le document a donc une plus grande « valeur ».
11. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/permis/temporaire/prolongez-modifiez.html>
12. <https://eservices.cic.gc.ca/epay/immigrationlist.do?lang=fr>
13. Voir la page « Spécifications de la photographie » en ligne. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5291-considerations-ordre-humanitaire.html#apendiceB>

[illegible]

